

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Garoussi Inc.	Numéro de permis 340000	Date d'inspection Le 06 décembre 2024	
Nom de l'établissement Le Garoussi		Numéro de téléphone (506) 858-0185	
Adresse 101 Gross Avenue Moncton NB E1C 7H3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite;	12(0.1)(a)(i-iii)	18 déc. 2024	
Commentaires : Trois nouveaux membres ont été ajoutés au conseil d'administration. Cependant, 2 vérifications du casier judiciaire ou du secteur vulnérable sont manquantes. Chaque membre du conseil d'administration doit obtenir les vérifications requises. Une copie de la vérification du casier judiciaire ou vulnérable doit être envoyée au département aussitôt reçu.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	06 déc. 2024	06 déc. 2024
Commentaires : Tous les membres du personnel ont une description de leurs fonctions incluse dans leur dossier. Cependant, celle d'un des membres du personnel, n'est pas représentative à ses responsabilités. Les descriptions de fonctions doivent représenter les responsabilités liées à l'employé en question. Une nouvelle description des fonctions est insérée au dossier du membre du personnel lorsque la Mentor en Assurance de la Qualité est encore sur les lieux. La lacune est maintenant conforme.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : f) les noms et numéros de téléphone des membres du conseil d'administration, s'il y a lieu.	25(f)	06 déc. 2024	06 déc. 2024
Commentaires : Il y a eu des changements au conseil d'administration et les noms et les numéros de téléphone des nouveaux membres n'étaient pas affichés. Les noms et les numéros de téléphone des membres du conseil d'administration doivent être affichés bien en vue dans l'établissement. L'administrateur a immédiatement imprimé la nouvelle liste. La nouvelle liste a été affichée au babillard. La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
30(1) La garderie éducative à temps plein ou à temps partiel est pourvue d'une aire de jeu intérieure dont la superficie minimale est de 3,25 m ² pour chaque enfant qui y est bénéficiaire de services.	30(1)	06 déc. 2024	06 déc. 2024
Commentaires : Au moment de l'inspection de renouvellement, 21 enfants se retrouve dans un local qui mesure pour 20 enfants. L'aire de jeu intérieure doit avoir une superficie minimale de 3.25 m ² pour chaque enfant et cette superficie minimale doit être respectée en tout temps. Celle-ci a été respectée avant le départ de la Mentor en Assurance de la Qualité et l'administrateur indique qu'un rappel sera effectué auprès de ses éducateurs. La lacune est maintenant conforme.			
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	12 déc. 2024	
Commentaires : Aucun matériel dans l'aire de jeux extérieure n'est disponible pour les enfants. Le matériel de l'aire de jeu extérieure doit être varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents. L'administrateur informe la Mentor en Assurance de la Qualité qu'elle est en voie d'acheter du matériel pour la saison de l'hiver.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	06 déc. 2024	06 déc. 2024
Commentaires : Au moment de l'inspection, des lingettes de "Swiffer" ont été retrouvé dans une salle de classe. Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien doivent être rangés sous clé et hors de la portée des enfants. Le produit en question a été rangé sous clé immédiatement. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer l'inspection de renouvellement.

Une discussion avec l'administratrice a eu lieu concernant l'article 24(1)(b)(ii) du règlement. La Mentore en Assurance de la Qualité recommande que les familles qui n'ont pas de docteur de famille indiquent dans le profil de l'enfant qu'ils sont sur une liste d'attente. C'est la responsabilité de l'exploitant de faire les suivis nécessaires pour assurer que le docteur de famille est indiqué au sein du dossier, aussitôt qu'un soit assigné à la famille.

La Mentore en Assurance de la Qualité donne des recommandations face à l'affichage. La MAQ recommande que l'affichage soit accessible à tous les parents et non seulement aux parents d'une des 3 salles de classe.

Une discussion avec l'administrateur a eu lieu concernant les médicaments qui doivent être verrouillés sous clés.

La Mentore en Assurance de la Qualité remarque également un Epipen expiré. La MAQ recommande que le parent soit contacté pour le remplacer. De plus, aucun plan d'urgence pour l'enfant ayant une allergie nécessitant l'Epipen est insérer au dossier de l'enfant. La MAQ recommande qu'un plan d'urgence soit dûment remplis (Annexe 4 - Gestion d'une allergie extrême et plan d'urgence)

Au moment de l'inspection de renouvellement, les enfants jouent au gymnase, jouent libre à l'intérieur et finissent la journée à l'extérieur.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 décembre 2024

Date

original signé par
Stephanie Power

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 décembre 2024

Date